

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 mai 2015

Service instructeur

Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

N° CP-2015-5-6-5

Service consulté

CTV2 SECTEURS SPECIFIQUES

CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE C213

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne des dossiers présentés en 2014 et en début 2015, il vous est proposé de programmer les opérations dont l'ordre de service nous est parvenu et qui figurent en annexes au rapport, ce qui induit au titre de l'Assainissement 11 200 € pour la Communauté d'Agglomération de Colmar (CTV Colmar, Fecht et Ried), 19 448 € pour le SIA de l'Altenbach (CTV Trois Pays) et au titre de l'Alimentation en Eau Potable 2 720 € pour la Commune de Ferrette (CTV Sundgau).

Lors de ses différentes réunions, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du Conseil Général a validé, au titre des Programmes Départementaux d'Assainissement et d'Alimentation en Eau potable, les opérations suivantes, pour lesquelles les ordres de service ou lettres de commande m'ont été adressés.

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019

Secteur Spécifique Assainissement (Annexe 1)

Programme 2015:

Colmar, Fecht et Ried

Communauté d'Agglomération de Colmar : 1 opération représentant 70 000 € HT de travaux et 11 200 € de subvention.

Trois Pays

SIA de l'Altenbach : 1 opération représentant 74 800 € HT de travaux et 19 448 € de subvention.

Secteur Spécifique Alimentation en Eau Potable (Annexe 2)

Programme 2015 :

Sundgau

Commune de Ferrette : 1 opération représentant 8 500 € HT de travaux et 2 720 € de subvention.

Je vous propose donc de programmer ces opérations au titre des Contrats de Territoires de Vie (CTV) de 2ème génération 2014-2019, comme suit :

CTV 2014-2019 :

Programme C213	AP CTV2 votées	AP déjà affectées	AP à affecter	Nouveau cumul d'AP affectées
COLMAR, FECHT et RIED	3 000 000 €	11 625 €	11 200 €	22 825 €
SUNDGAU	16 300 000 €	855 173 €	2 720 €	857 893 €
TROIS PAYS	600 000 €	0	19 448 €	19 448 €

conformément aux annexes 1 et 2 jointes au rapport.

Les subventions seront imputées au Programme C213 - Chapitre 204 - Fonction 61 - Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN